

Volumen Especial - Julio/Septiembre 2015

# REVISTA INCLUSIONES

REVISTA DE HUMANIDADES  
Y CIENCIAS SOCIALES  
ISSN 0719-4706

COLLOQUE FRANCO-LATINOAMÉRICAIN  
DE RECHERCHE SUR LE HANDICAP

*Cuerpo, intimidad  
Sexualidad*

COLOQUIO FRANCO-LATINOAMERICANO  
DE INVESTIGACIÓN SOBRE DISCAPACIDAD

INSHEA

FRANCIA

L'ÉCOLE  
DES HAUTES  
ÉTUDES  
SCIENCES  
SOCIALES

**PHS**  
Programme  
Handicaps  
et Sociétés



UNIVERSIDAD DE LOS LAGOS  
CAMPUS SANTIAGO

Portada: Felipe Maximiliano Estay-Guerrero



## CUERPO DIRECTIVO

### Directora

**Mg. Viviana Vrsalovic Henríquez**  
*Universidad de Los Lagos, Chile*

### Subdirectora

**Lic. Débora Gálvez Fuentes**  
*Universidad de Los Lagos, Chile*

### Editor

**Drdo. Juan Guillermo Estay Sepúlveda**  
*Universidad de Los Lagos, Chile*

### Secretario Ejecutivo y Enlace Investigativo

**Héctor Garate Wamparo**  
*Universidad de Los Lagos, Chile*

### Cuerpo Asistente

#### Traductora: Inglés – Francés

**Lic. Iliá Zamora Peña**  
*Asesorías 221 B, Chile*

#### Traductora: Portugués

**Lic. Elaine Cristina Pereira Menegón**  
*Asesorías 221 B, Chile*

#### Diagramación / Documentación

**Lic. Carolina Cabezas Cáceres**  
*Asesorías 221 B, Chile*

#### Portada

**Sr. Kevin Andrés Gamboa Cáceres**  
*Asesorías 221 B, Chile*



## COMITÉ EDITORIAL

### Mg. Carolina Aroca Toloza

*Pontificia Universidad Católica de Valparaíso, Chile*

### Dr. Jaime Bassa Mercado

*Universidad de Valparaíso, Chile*

### Dra. Heloísa Bellotto

*Universidad de San Pablo, Brasil*

### Dra. Nidia Burgos

*Universidad Nacional del Sur, Argentina*

### Mg. María Eugenia Campos

*Universidad Nacional Autónoma de México, México*

### Dr. Lancelot Cowie

*Universidad West Indies, Trinidad y Tobago*

### Lic. Juan Donayre Córdova

*Universidad Alas Peruanas, Perú*

### Dr. Gerardo Echeita Sarrionandia

*Universidad Autónoma de Madrid, España*

### Dr. José Manuel González Freire

*Universidad de Colima, México*

### Mg. Keri González

*Universidad Autónoma de la Ciudad de México, México*

### Dr. Pablo Guadarrama González

*Universidad Central de Las Villas, Cuba*

### Mg. Amelia Herrera Lavanchy

*Universidad de La Serena, Chile*

### Dr. Aleksandar Ivanov Katrandzhiev

*Universidad Suroeste Neofit Rilski, Bulgaria*



**Mg. Cecilia Jofré Muñoz**  
*Universidad San Sebastián, Chile*

**Mg. Mario Lagomarsino Montoya**  
*Universidad de Valparaíso, Chile*

**Dr. Claudio Llanos Reyes**  
*Pontificia Universidad Católica de Valparaíso, Chile*

**Dr. Werner Mackenbach**  
*Universidad de Potsdam, Alemania*  
*Universidad de Costa Rica, Costa Rica*

**Ph. D. Natalia Milanesio**  
*Universidad de Houston, Estados Unidos*

**Dra. Patricia Virginia Moggia Münchmeyer**  
*Pontificia Universidad Católica de Valparaíso, Chile*

**Ph. D. Maritza Montero**  
*Universidad Central de Venezuela, Venezuela*

**Mg. Julieta Ogaz Sotomayor**  
*Universidad de Los Andes, Chile*

**Mg. Liliana Patiño**  
*Archiveros Red Social, Argentina*

**Dra. Rosa María Regueiro Ferreira**  
*Universidad de La Coruña, España*

**Mg. David Ruete Zúñiga**  
*Universidad Nacional Andrés Bello, Chile*

**Dr. Efraín Sánchez Cabra**  
*Academia Colombiana de Historia, Colombia*

**Dra. Mirka Seitz**  
*Universidad del Salvador, Argentina*

**Lic. Rebeca Yáñez Fuentes**  
*Universidad de la Santísima Concepción, Chile*

## COMITÉ CIENTÍFICO INTERNACIONAL

### Comité Científico Internacional de Honor

**Dr. Carlos Antonio Aguirre Rojas**  
*Universidad Nacional Autónoma de México, México*

**Dra. Patricia Brogna**  
*Universidad Nacional Autónoma de México, México*

**Dr. Horacio Capel Sáez**  
*Universidad de Barcelona, España*

**Dra. Isabel Cruz Ovalle de Amenabar**  
*Universidad de Los Andes, Chile*

**Dr. Adolfo Omar Cueto**  
*Universidad Nacional de Cuyo, Argentina*

**Dra. Patricia Galeana**  
*Universidad Nacional Autónoma de México, México*

**Dr. Carlo Ginzburg Ginzburg**  
*Scuola Normale Superiore de Pisa, Italia*  
*Universidad de California Los Ángeles, Estados Unidos*

**Dra. Antonia Heredia Herrera**  
*Universidad Internacional de Andalucía, España*

**Dra. Zardel Jacob Cupich**  
*Universidad Nacional Autónoma de México, México*

**Dr. Miguel León-Portilla**  
*Universidad Nacional Autónoma de México, México*

**Dr. Miguel Rojas Mix**  
*Coordinador Cumbre de Rectores de Universidades Estatales de América Latina y el Caribe*

**Dr. Luis Alberto Romero**  
*CONICET / Universidad de Buenos Aires, Argentina*

**Dr. Adalberto Santana Hernández**  
*Universidad Nacional Autónoma de México, México*  
*Director Revista Cuadernos Americanos, México*

**Dr. Juan Antonio Seda**

*Universidad de Buenos Aires, Argentina*

**Dr. Miguel Ángel Verdugo Alonso**

*Universidad de Salamanca, España*

**Dr. Eugenio Raúl Zaffaroni**

*Universidad de Buenos Aires, Argentina*

**Comité Científico Internacional**

**Ph. D. María José Aguilar Idañez**

*Universidad Castilla-La Mancha, España*

**Dr. Luiz Alberto David Araujo**

*Universidad Católica de San Pablo, Brasil*

**Mg. Elian Araujo**

*Universidad de Mackenzie, Brasil*

**Dra. Ana Bénard da Costa**

*Instituto Universitario de Lisboa, Portugal*

*Centro de Estudios Africanos, Portugal*

**Dra. Noemí Brenta**

*Universidad de Buenos Aires, Argentina*

**Ph. D. Juan R. Coca**

*Universidad de Valladolid, España*

**Dr. Antonio Colomer Vialdel**

*Universidad Politécnica de Valencia, España*

**Dr. Christian Daniel Cwik**

*Universidad de Colonia, Alemania*

**Dr. Carlos Tulio da Silva Medeiros**

*Universidad Federal de Pelotas, Brasil*

**Dr. Miguel Ángel de Marco**

*Universidad de Buenos Aires, Argentina*

*Universidad del Salvador, Argentina*

**Dr. Andrés Di Masso Tarditti**

*Universidad de Barcelona, España*

**Ph. D. Mauricio Dimant**

*Universidad Hebrea de Jerusalén, Israel*

**Dr. Jorge Enrique Elías Caro**

*Universidad de Magdalena, Colombia*

**Dra. Claudia Lorena Fonseca**

*Universidad Federal de Pelotas, Brasil*

**Mg. Francisco Luis Giraldo Gutiérrez**

*Instituto Tecnológico Metropolitano, Colombia*

**Dra. Andrea Minte Münzenmayer**

*Universidad de Bio Bio, Chile*

**Mg. Luis Oporto Ordóñez**

*Universidad Mayor San Andrés, Bolivia*

**Dr. Patricio Quiroga**

*Universidad de Valparaíso, Chile*

**Dra. María Laura Salinas**

*Universidad Nacional del Nordeste, Argentina*

**Dr. Stefano Santasilia**

*Universidad de la Calabria, Italia*

**Dra. Jaqueline Vassallo**

*Universidad Nacional de Córdoba, Argentina*

**Dr. Evandro Viera Ouriques**

*Universidad Federal de Río de Janeiro, Brasil*

**Dra. Maja Zawierzeniec**

*Universidad de Varsovia, Polonia*

Asesoría Ciencia Aplicada y Tecnológica:

**CEPU – ICAT**

Centro de Estudios y Perfeccionamiento

Universitario en Investigación

de Ciencia Aplicada y Tecnológica

Santiago – Chile



### Indización

Revista Inclusiones, se encuentra indizada en:



Information Matrix for the Analysis of Journals





ISSN 0719-4706 - Volumen Especial / Julio – Septiembre 2015 pp. 132-150

## LE CORPS DES SOURD DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

### THE BODY OF DEAF PEOPLE IN FRENCH SOCIETY OF THE TWENTIETH CENTURY

**Dra. Florence Encrevé**  
Université Paris 8, Francia  
encreve.florence@free.fr

**Fecha de Recepción:** 05 de mayo de 2015 – **Fecha de Aceptación:** 05 de julio de 2015

#### Résumé

L'histoire des sourds et de la langue des signes au XX<sup>e</sup> siècle en France est étroitement liée à l'évolution de la société française, et notamment de son adhésion à l'idée de progrès telle qu'elle est conceptualisée au XIX<sup>e</sup> siècle et telle qu'elle se trouve modifiée après 1945. Après le congrès de Milan de 1880, le gouvernement français décide de réformer l'éducation des sourds et de proscrire la langue des signes des établissements scolaires. Désormais, les sourds sont éduqués avec la méthode orale « pure », c'est-à-dire qu'on les instruit à la parole par la parole. Tous les apprentissages sont dispensés par la parole et toute utilisation de la langue des signes est interdite, que ce soit dans les salles de classes prioritairement, mais également – en théorie du moins – dans la cour, les couloirs et les dortoirs. Dès lors, les corps des sourds sont soumis à des comportements coercitifs et punitifs de la part des médecins et des pédagogues dans le but de parvenir à les faire accéder au français oral, pour leur bien contre leur gré. Cependant, la langue des signes étant l'une des deux déclinaisons de la faculté humaine de langage (l'autre déclinaison étant la langue vocale), nul ne peut empêcher un être humain de communiquer malgré tout. La langue des signes continue donc d'exister et elle trouve à s'épanouir sur d'autres terrains, tels les terrains de sport où les sourds devenus adultes discutent en toute liberté. C'est grâce à cette survivance clandestine de la langue des signes que les sourds sont en mesure de s'émanciper dans les années 1970 et de revendiquer l'égalité avec les entendants par une utilisation sans contrainte de leur langue naturelle. Aujourd'hui, pris entre une meilleure acceptation sociale de leur état naturel et la persistance d'une vision médicale correctrice de la surdité, les sourds se trouvent dans une situation instable qui porte la marque de son histoire.

#### Mots-clés

Histoire contemporaine – Histoire de la médecine – Histoire des sourds – Histoire de la langue des signes

#### Abstract

The story of deaf people and of the language of signs in twentieth century in France is closely linked to the evolution of French society, and noticeably of its joining to the idea of improvement like it is conceptualized in twentieth century and like we can find modified after 1945. After the congress of Milan in 1880, the French government decides to reform the education of deaf people and to outlaw the language of signs of educational institutions. From here on out, deaf people are educated with the oral and «pure» method. That is to say, they are instructed in the word by the word. All learning are dispensed by the word and every use of the language of signs is forbidden, mainly in the classrooms, but in the same way- in theory- in tribunal, corridors, and bedroom communities. Since, , the bodies of deafs are subjected to punitive and coercive behaviors on behalf of doctors and teachers to the purpose of making them to gain access to oral French against their choice. However, the language of signs continue existing and find its development in other fields, as sport, where deafs become adults discussing freely. It is thanks to this secret survival of language of signs, that deafs are in measure of becoming independent during the seventies and reclaim the same conditions with listeners by a use without a duty of their natural language. Nowadays, deaf people have a better social approval of their natural condition and the persistence of a medical vision which corrects deafness, deaf people find themselves in an unstable situation that takes the mark of its story.

#### Keywords

Contemporaneous History – History of medicine – Story of deaf people – History of language of signs

## Introduction

«Le corps objectivé par la médecine n'est pas la seule vérité du corps.»<sup>1</sup>, ainsi s'exprime le professeur Didier Sicard, président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique, dans sa préface au livre de Jean Dagrón, publié en 2008. Cette affirmation de la part d'un médecin n'est pas sans surprendre, tant l'histoire des sourds fourmille d'exemples contraires. Cependant, il nous semble que c'est la marque de l'évolution de la société française au XX<sup>e</sup> siècle. En effet, on ne peut dissocier l'histoire des sourds de l'histoire du pays dans lequel ils vivent ; et c'est ce que nous nous proposons de montrer avec cet article, dans le but de tenter de comprendre la situation des sourds aujourd'hui, pris entre l'acceptation sociale de la langue des signes et la négation médicale de l'identité et de la nature des sourds.

### 1.- L'idée de progrès modernisée

En France, la langue des signes est proscrite des établissements d'éducation pour sourds à la suite du deuxième congrès international «pour l'amélioration du sort des sourds-muets» tenu en Italie, à Milan, en 1880<sup>2</sup>. Réunissant 256 participants issus du monde de l'éducation des sourds, quasiment tous acquis à la méthode orale<sup>3</sup>, ce congrès aurait pu n'avoir aucune conséquence pour les sourds français puisque la majorité des congressistes étaient italiens (158 Italiens pour 67 Français). Cependant, un faisceau de conjonctures favorables conduit les républicains français, qui contrôlent le gouvernement depuis peu de temps, à suivre les résolutions qui y ont été votées. La première résolution est adoptée le 7 septembre 1880, avec 160 voix favorables contre 4<sup>4</sup>. Elle déclare :

«Le Congrès,  
Considérant l'incontestable supériorité de la parole sur les signes pour rendre le sourd-muet à la société et lui donner une plus parfaite connaissance de la langue,

<sup>1</sup> Le médecin Didier Sicard dans sa préface de l'ouvrage de Jean Dagrón, *Les silencieux, chroniques de vingt ans de médecine avec les sourds* (Paris: Presse pluriel, 2008), 8.

<sup>2</sup> Florence Encrevé, «Réflexions sur le congrès de Milan et ses conséquences sur la langue des signes française à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle», *Le Mouvement Social*, 223: avril-juin 2008: 83-98; Florence Encrevé, *Les sourds dans la société française au XIX<sup>e</sup> siècle, idée de progrès et langue des signes* (Grâne: Créaphis, 2012), 297-353.

<sup>3</sup> La méthode orale s'oppose à la méthode gestuelle dans l'éducation des sourds. La méthode gestuelle est l'héritière de la méthode de l'abbé de l'Épée (1712-1789), qui instruit des sourds à Paris à partir de 1760 en réutilisant leur langue des signes et en y ajoutant des signes de son invention (les «signes méthodiques»). La méthode orale privilégie l'apprentissage de la parole par la parole, parfois en y incluant l'utilisation de rares signes de la langue des signes des sourds. La méthode mixte privilégie l'enseignement utilisant la langue des signes, mais sans exclure l'apprentissage de la parole, considérée en tant que fin et non en tant que moyen. Au congrès de Milan, seuls cinq participants sont ouvertement favorables à la méthode gestuelle ou à la méthode mixte : les sourds français Claudius Forestier (1810-1891), directeur d'une école à Lyon, et Joseph Théobald (1839-1893), professeur à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, ainsi que les Américains James Denison, sourd, directeur de la Kendall School, école primaire faisant partie du National College for the Deaf de l'Université de Washington, fondée par Edward Miner Gallaudet, entendant lui-même présent à Milan accompagné de son frère, également entendant, le pasteur Thomas Gallaudet.

<sup>4</sup> Les quatre qui ont voté contre la résolution sont probablement Claudius Forestier, Joseph Théobald, James Denison et Edward Miner Gallaudet (son frère, Thomas Gallaudet n'étant ni enseignant ni directeur d'établissement, il n'a pas le droit de vote).

Déclare :

Que la méthode orale doit être préférée à celle de la mimique pour l'éducation et l'instruction des sourds-muets.»<sup>5</sup>

Dénigrant la langue des signes et niant ses capacités cognitives<sup>6</sup>, cette résolution propose l'abandon complet de la méthode gestuelle dans l'éducation des sourds. La deuxième résolution est adoptée le 9 septembre 1880, avec 16 voix défavorables (dont 12 qui déclarent le lendemain vouloir se rétracter, soit donc avec 4 réels opposants, les mêmes que pour la première résolution peut-on supposer). Elle complète la première en recommandant de ne pas utiliser la méthode «mixte», qui associe parole et signes :

«Le Congrès,

Considérant que l'usage simultané de la parole et des signes a l'inconvénient de nuire à la parole, à la lecture sur les lèvres et à la précision des idées,

Déclare :

Que la méthode orale pure doit être préférée.»<sup>7</sup>

Le terme «méthode orale pure» est celui du président du congrès, l'abbé Guilio Tarra<sup>8</sup>, directeur d'une école pour sourds à Milan et qui rejette totalement la langue des signes dans l'instruction des sourds, quand bien même il ne s'agirait que d'utiliser quelques signes de vocabulaire (des unités lexicales, selon le terme linguistique actuel) sans tenir compte de la syntaxe de la langue. L'objectif principal de sa méthode est d'enseigner la parole par la parole uniquement, «épurée» de toute présence de signes, sans permettre aux enfants sourds d'utiliser (et donc d'apprendre) la langue des signes, dont l'usage est considéré comme nuisible à l'apprentissage de la parole.

Le faisceau de conjonctures favorables à la mise en œuvre de la méthode orale pure en France peut être synthétisé ainsi :

1.- Les républicains sont à la tête de tous les organes du pouvoir depuis 1879, et ils sont alors en mesure d'engager des réformes d'envergure telles que l'obligation scolaire ou la gratuité de l'instruction. Or la conception républicaine des principes de 1789 est centrée sur une égalité de moyens : tous les Français doivent bénéficier des mêmes moyens pour accéder à une égalité de fin, chacun selon son mérite. La langue des signes représentant un moyen spécifique, elle n'entre pas dans cette interprétation républicaine de l'égalité contrairement à la méthode orale, qui est fondée sur l'apprentissage du français parlé de la même façon qu'on l'emploie pour l'instruction pour les entendants.

2.- A la suite de la défaite lors de la guerre contre l'Allemagne en 1871, les républicains souhaitent encourager le sentiment patriotique auprès de tous les Français, notamment en imposant l'utilisation de la langue française dans l'enseignement et en interdisant la pratique

<sup>5</sup> Ministère de l'Instruction publique [italien], Compte rendu du congrès international pour l'amélioration du sort des sourds-muets tenu à Milan du 6 au 11 septembre 1880 (Rome: Héritiers Botta, 1881), 195.

<sup>6</sup> Cyril Courtin, Surdit , langue des signes et d veloppement cognitif, th se de doctorat en psychologie cognitive, Universit  Paris V (Lille: Atelier national de reproduction des th ses, 2000).

<sup>7</sup> Six autres r solutions sont adopt es ensuite, que nous ne pouvons d tailler ici, cf. Florence Encrev , Les sourds dans la soci t  fran aise au XIX<sup>e</sup> si cle, op. cit., 297-353.

<sup>8</sup> Florence Encrev , «De l'abb  de l' p e   l'abb  Tarra. La conversion des eccl siastiques catholiques   la m thode orale dans l' ducation des sourds (1760-1880)», Revue d'histoire de l' glise de France, 238: 97/2011: 103-120.

des langues régionales dans les écoles. Le français est considéré comme la «langue de la liberté» car c'est en français qu'ont été rédigés les textes fondateurs de la Révolution de 1789 qui a permis de penser, puis de mettre en pratique la liberté. Dans ce contexte, la langue des signes, considérée non pas dans son aspect linguistique mais comme un simple palliatif incomplet du français, n'est pas souhaitée pour les sourds, contrairement au français.

3.- Il existe une rivalité entre le ministère de l'Intérieur (qui gère les établissements pour sourds depuis 1800 en France) et le ministère de l'Instruction publique (qui gère les établissements pour entendants et qui aimeraient récupérer la tutelle des écoles pour sourds)<sup>9</sup>. Immédiatement après le congrès de Milan, des agents du ministère de l'Instruction publique lancent une campagne de dénigrement à l'encontre du ministère de l'Intérieur en prétextant de sa trop lente application de la méthode orale pure. Ils exigent la mise sous tutelle par leur ministère des écoles pour sourds. Le ministre de l'Intérieur est alors contraint d'accélérer la mise en application de la proscription de la langue des signes dans tous les établissements, sans attendre de pouvoir vérifier les résultats de la méthode orale pure comme il souhaitait le faire initialement.

4.- Les républicains qui contrôlent le gouvernement adhèrent à l'idéologie du progrès, comme le font la majorité des Français<sup>10</sup>. L'idéologie du progrès, c'est la croyance dans l'idée que les être humains sont en lutte contre la nature et que, puisqu'ils sont en progrès constant, ils lui sont supérieurs et ils parviendront un jour à la maîtriser<sup>11</sup>. Pour ce qui concerne les sourds, dans cette conception (qui émerge en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, en même temps que le développement de la science, puis qui progresse tout en long du XIX<sup>e</sup> siècle, conjointement avec les révolutions industrielles et enfin qui triomphe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>), la langue des signes est vue comme le reflet du passé, contrairement au français parlé qui revêt les couleurs du progrès. Cette interprétation «oraliste» de l'idée de progrès est le fruit d'une méconnaissance intrinsèque de la langue des signes et elle va à l'encontre de l'opinion des sourds eux-mêmes sur cette question. Cependant, elle l'emporte à la suite du congrès de Milan, qui la renforce en la légitimant. De ce fait, la langue des signes est victime de cette interprétation oraliste et les sourds en subissent les conséquences. A partir de 1880, les sourds sont progressivement éduqués à la parole par la parole ; ils ne peuvent plus apprendre la langue des signes à l'école, qui était pourtant son lieu d'apprentissage par excellence puisque environ 95 %<sup>13</sup> des enfants sourds naissent dans des familles entendants; ils ne peuvent plus exercer le métier de professeur, puisqu'il faut entendre

<sup>9</sup> François Buton, *L'administration des faveurs. L'État, les sourds et les aveugles (1789-1885)* (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2009) et François Buton, «Le congrès de Milan entre mythe et réalité», *Surdités*, 4: décembre 2001: 45-61

<sup>10</sup> Bien entendu, il existe des personnes qui sont hostiles à cette idéologie, comme Charles Baudelaire, par exemple. Cf. Charles Baudelaire, *Les Fleurs du Mal* (Paris: Gallimard, 1972), 229-230: «Malgré les secours que quelques cuistres célèbres ont apporté à la sottise naturelle de l'homme, je n'aurais jamais cru que notre patrie pût marcher avec une telle vélocité dans la voie du progrès. Ce monde a acquis une épaisseur de vulgarité qui donne au mépris de l'homme spirituel la violence d'une passion.»

<sup>11</sup> Florence Encrevé, «La "famille" des sourds-muets face à l'idée de progrès au XIX<sup>e</sup> siècle», *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 46: 2013: 145-161.

<sup>12</sup> Lire à ce sujet Walter Benjamin, « Sur le concept d'histoire », dans *Ecrits français* (Paris: Gallimard, 1991); Michèle Riot-Sarcey, *Le Réel de l'utopie. Essai sur le politique au XIX<sup>e</sup> siècle* (Paris: Albin Michel, 1998).

<sup>13</sup> Dominique Gillot, *Le Droit des sourds: 115 propositions: rapport au Premier ministre* (Paris: La documentation française, 1998), 4.

pour enseigner par la parole ; ils ne sont préparés qu'à exercer des métiers manuels qui ne nécessitent pas d'entrer en communication avec d'autres personnes, comme jardinier, cordonnier, tailleur ; tous les enfants sourds ne sont pas admis dans les établissements, puisqu'il faut attester d'une bonne vue et d'une prédisposition à la méthode orale (l'obligation scolaire votée en 1882 ne touche pas les sourds qui dépendent du ministère de l'Intérieur, il leur faut attendre 1975 pour y être soumis) et les enfants non scolarisés sont relégués dans des établissements agricoles ou parfois même dans des asiles ; ils sont socialement infériorisés de par leur exclusion du champ des métiers intellectuels et valorisants ; ils sont éduqués à considérer avec mépris la langue des signes et les sourds signants ; enfin, et surtout, leur instruction est très largement incomplète puisque tous les efforts éducatifs sont tournés vers l'apprentissage de la parole, au détriment de celui des matières générales.

Au XX<sup>e</sup> siècle, la situation des sourds ne connaît pas de grand changement avant la fin des années 1970. Ce *statu-quo* peut s'expliquer par la persistance de l'idéologie du progrès dans la société après 1945, mais sous une forme modifiée. En effet, l'idée de progrès telle qu'elle est conceptualisée au XIX<sup>e</sup> siècle ne rencontre plus autant d'échos. Au XIX<sup>e</sup> siècle, elle comporte une dimension collective importante : c'est le progrès des individus, et le progrès moral de l'humanité, qui sont sensés conduire les sociétés au stade de la civilisation<sup>14</sup>. Or après, entre autres, le « progrès » des armes chimiques utilisées lors de la Première Guerre mondiale et le « progrès » de l'arme atomique déployée à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il semble désormais illusoire de croire dans le progrès inéluctable des sociétés dans leur ensemble. En revanche, les avancées techniques et technologiques de l'après-guerre permettent aux individus de croire en une idée de progrès transformée, que l'on peut qualifier de modernisée, eu égard au vocabulaire de la nouveauté et de la modernité qui fleurit alors dans le contexte dit des « Trente Glorieuses »<sup>15</sup>. Mais il ne s'agit pas de croire que tout un chacun aurait adhéré les yeux fermés à un modèle de progrès technique et scientifique idéal. Christophe Bonneuil, Céline Plessis et Sezin Topçu déclarent à ce sujet :

«[...] les décennies d'après-guerre sont souvent vues comme une période de consensus sur les bienfaits du progrès scientifique et technique. La conflictualité sociale aurait porté sur la répartition des fruits de la croissance mais non sur le sens du progrès en lui-même.»<sup>16</sup>

Comme ils l'expliquent dans leur ouvrage, de même qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une critique sur les « dégâts du progrès » existe dès avant 1968<sup>17</sup>. Cependant, malgré tout, ils reconnaissent eux-mêmes que

«[...] l'entrée après 1945 de la société française dans un nouveau mode de vie requis par les transformations du capitalisme [...] et par les impératifs de la Guerre froide, s'est faite à toute vitesse et sans provoquer de contestation majeure et généralisée avant 1968.»<sup>18</sup>

<sup>14</sup> François Guizot, Histoire de la civilisation en Europe depuis la chute de l'Empire romain, 6<sup>e</sup> édition (Paris: Masson, 1851), 14.

<sup>15</sup> Céline Plessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil, Une autre histoire des « Trente Glorieuses », modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre (Paris: La découverte, 2013), 12.

<sup>16</sup> Céline Plessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil, Une autre histoire des... 5.

<sup>17</sup> Paul Ricœur, Histoire et vérité (Paris: Le Seuil, 1955).

<sup>18</sup> Céline Plessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil, Une autre histoire des « Trente Glorieuses », Une autre histoire des... 6.

En effet, tout en laissant de côté son aspect collectif, les Français continuent majoritairement de croire en l'avènement annoncé du progrès, mais cette-fois des individus seulement, grâce au développement de la société industrielle technique et technologique post-1945. Et, par exemple, les prouesses scientifiques déployées par les Russes et les Américains dans la conquête de l'espace renforcent cette idéologie.

Toutefois, on constate que cette adhésion de la majorité de la population à l'idée de progrès modernisée commence à battre de l'aile depuis les années 2000, même si sa remise en cause s'amplifie dès les années 1970. Progressivement, les chocs pétroliers des années 1970, le chômage qui a suivi, la médiatisation de la découverte de l'appauvrissement et du «trou» dans la couche d'ozone dans les années 1980, la récente mise en lumière médiatique de catastrophes naturelles telles que le tsunami en Indonésie en 2004, la tempête Xynthia en France en 2010 et le tremblement de terre suivi du tsunami au Japon à Fukushima en 2011 (qui ont entraîné une pollution radioactive massive), sans oublier la thématique du réchauffement climatique..., provoquent actuellement un changement de point de vue. Tous ces événements sont en outre relayés et amplifiés par la démocratisation de l'accès à internet, ce qui renforce leur diffusion. Désormais, l'idée que l'être humain est en lutte contre la nature et qu'il la vaincra inéluctablement recule. L'idée de protection de l'environnement, de la planète, l'idée générale d'écologie (sans lien avec le parti politique français éponyme) prend peu à peu le pas sur l'idéologie du progrès modernisée. Bien entendu, il ne s'agit pas de considérer de manière un peu simpliste qu'une idéologie chasse l'autre, mais plutôt de pointer la remise en question aujourd'hui majoritaire en France de l'idéologie du progrès modifiée à la fin de la Deuxième Guerre mondiale dans la mesure où cette évolution a des conséquences sur les sourds et sur leur corps.

## 2.- Le corps des sourds corrigé

Avec la mise en place de la méthode orale pure à partir de 1880, au XX<sup>e</sup> siècle le corps des sourds est progressivement soumis à une forme de contrôle correctif de la part des médecins et des pédagogues oralistes. Ce pouvoir médical et social fait l'objet des recherches de Michel Foucault sur la folie<sup>19</sup>, mais ces dernières s'appliquent également à la situation des sourds. Voici comment Michel Foucault définit la «pensée médicale» :

«Par pensée médicale, j'entends une façon de percevoir les choses qui s'organise autour de la norme, c'est-à-dire qui essaie de partager ce qui est normal de ce qui est anormal, [...] [la pensée médicale] se donne, elle cherche aussi à se donner les moyens de correction qui ne sont pas exactement des moyens de punition, mais des moyens de transformation de l'individu, toute une technologie du comportement de l'être humain qui est liée à cela...»<sup>20</sup>

De même que pour les personnes catégorisées comme folles, cette conception de la norme médicale conduit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à considérer les sourds comme des «anormaux», qui ne sont plus identifiés comme étant en mesure d'émettre un avis légitime sur leur condition ou sur leur instruction. Les sourds sont regardés comme des personnes malades qui ne peuvent connaître ni avoir une opinion sur le traitement qui va les guérir;

<sup>19</sup> Michel Foucault, Histoire de la folie à l'âge classique (Paris: Plon, 1961), 469. Cf. à ce sujet les travaux d'Andrea Benvenuto, notamment «Qu'est-ce qu'un sourd? De la figure au sujet philosophique» (doctorat de philosophie, université Paris 8, 2009).

<sup>20</sup> Michel Foucault, «Le pouvoir, une bête magnifique (Entretien avec Osorio)», Quadernos para el dialogo, 238: novembre 1977.

seuls ceux qui sont supposés détenir le savoir, c'est-à-dire les médecins et les pédagogues oralistes, se sentent autorisés à décider à la place des sourds ce qui est bien pour eux, même si les sourds le contestent et même s'il faut employer des moyens coercitifs pour cela. Paradoxalement, c'est au moment où l'on souhaite voir les sourds parler que leur voix n'est plus entendue.

Dès lors, à partir de 1880 et tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, on peut dire que le corps des sourds ne leur appartient plus. D'une part, les expérimentations les plus diverses se développent pour inventer des outils propres à aider les pédagogues dans leur enseignement de la parole à des personnes qui n'entendent pas. Dans cette forêt d'inventions originales, retenons celle du « phonoscope », appareil mis au point par le scientifique Georges Demeny en 1892 et qui projette à une vitesse élevée les images des lèvres d'une personne prononçant des phrases. Ayant pu procéder à une expérimentation auprès des élèves de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, Georges Demeny relate ainsi : « Si je ralentissais la rotation, l'enfant ralentissait la parole ; si je m'arrêtais, il s'arrêtais [...]. En un mot, je jouais du sourd-muet comme on joue de l'orgue de Barbarie. Je fis la mauvaise plaisanterie de tourner la manivelle à l'envers et la lecture fut impossible. »<sup>21</sup>

L'enfant sourd est ici comparé à un objet, à un pantin dont le corps est actionné par un entendant. Autre spécificité de la méthode orale, le développement de la pratique sportive auprès des enfants sourds, dans le but d'activer leurs poumons que les pédagogues oralistes, de même que les médecins, imaginent atrophiés par la pratique de la langue des signes<sup>22</sup>. Bien entendu, cette croyance est erronée puisque toute personne qui la connaît sait que la langue des signes ne se pratique pas en apnée, mais elle conduit les établissements pour sourds à se doter de piscines intérieures (telle celle de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, actuellement comblée) et de salles de gymnastique pour entraîner le corps des sourds à la respiration et à l'usage de la parole. D'autre part, au nom de l'application de la méthode orale pure, les pédagogues empêchent physiquement les enfants sourds de signer, d'utiliser leurs mains et leur corps pour s'exprimer. Ainsi, par exemple, en 1892, parmi les punitions des élèves de l'institution de Saint-Hippolyte-du-Fort, on lit que certains sont mis au pain sec pour avoir cassé leur ardoise<sup>23</sup>. L'ardoise devient le symbole de cette forme de contrôle des corps des élèves sourds par le « corps » professoral : les enfants sont obligés de parler ou d'utiliser l'écrit (*via* leur ardoise accrochée autour de leur cou) pour communiquer, même entre eux dans la cour de récréation et dans les dortoirs. Les sourds ne sont plus regardés qu'à travers leurs oreilles et leur bouche. Les pédagogues mettent tout en œuvre pour enseigner l'articulation à leurs élèves, allant jusqu'à placer leur visage très près de celui des élèves, ce qui n'est pas forcément du goût des premiers concernés, comme le précise Lucien Limosin dans son journal, *La défense des sourds-muets* : « Par cette posture, ils infusaient leur haleine dans notre bouche forcément ouverte, et tenaillaient notre langue avec leurs doigts. Nous respirions ainsi à plein nez cet air vicié, et cela avec beaucoup de répugnance. »<sup>24</sup> Certes, ce journal est ouvertement militant contre la méthode orale pure, mais cette citation révèle une réalité que vivent tous les enfants sourds à partir de 1880 : les pédagogues estiment légitime de tenter par tous les moyens de les faire parler, même si les enfants y sont réfractaires et doivent pour cela en souffrir.

<sup>21</sup> Alexis Karacostas (dir.), *Le pouvoir des signes* (Paris: Institut national de jeunes sourds de Paris, 1990), 135.

<sup>22</sup> Florence Encrevé, « Réflexions sur le congrès de Milan... », loc. cit.

<sup>23</sup> Association Paul Bouvier, *La mission continue* (Saint-Hippolyte-du-Fort: association Paul Bouvier, 2007), 24.

<sup>24</sup> Lucien Limosin, « Les enfant sourds-muets réduits à essayer les haleines puantes des Chevaliers de l'Articulation », *La défense des sourds-muets*, juin 1886.

Dans son ouvrage autobiographique, Armand Pelletier relate comment se passent les leçons de parole dans son école dans les années 1940:

«Mais le son le plus difficile, celui qui donne encore des sueurs froides à beaucoup de sourds lorsqu'ils en parlent trente ou cinquante ans plus tard, c'est le son R. Il est terrible, le R ! [...] Pour nous obliger à le produire, on essayait de nous apprendre à gargariser avec de l'eau. [...] Comment un petit sourd, à qui rien n'était jamais expliqué dans sa langue, ne pouvant entendre ni le bruit d'un gargarisme ni le son R, pouvait-il deviner ce qu'on attendait de lui quand on lui tendait un verre d'eau ? La plupart avalaient l'eau, et prenaient des gifles. Essayant alors autre chose, ils la rejetaient, avec le même résultat. Malgré mon désir de bien faire, je me suis un jour étranglé et j'ai tout recraché au visage du professeur.»<sup>25</sup>

Ce type d'exemple est souvent présent dans les récits des sourds ayant vécu cette période. De même, ceux qui connaissent la langue des signes et qui tentent de l'utiliser malgré l'interdiction sont punis, et leur corps est parfois contraints de différentes façons, y compris à l'extrême avec la camisole de force. Dans son livre, Armand Pelletier transmet le témoignage d'un de ses amis ayant vécu cette situation :

«J'ai un ami qui [...] de neuf à quatorze ans [...] est allée [dans] une école très réputée [...]. Tout signe y était strictement interdit, quels que soient le lieu ou l'endroit. Mon ami, qui était arrivé en connaissant les signes, ne se laissait pas faire et tentait de braver l'interdiction. Chaque fois que lui ou ses camarades étaient surpris à faire un signe, on leur mettait les bras dans deux manchons qui les immobilisaient, exactement comme les camisoles de force que l'on passe aux fous.»<sup>26</sup>

Notons que ces comportements ne sont pas systématiques dans toutes les écoles, ils dépendent avant tout de l'état d'esprit de l'enseignant qui est chargé de l'éducation des enfants sourds. Cependant, comme aucun contrôle n'est exercé sur ces enseignants, ils sont libres d'interpréter comme ils le souhaitent l'application de la méthode orale pure. Autant certains tolèrent que les sourds utilisent la langue des signes entre eux uniquement, dans les couloirs ou dans la cour de récréation (mais pas en classe), autant d'autres sont strictement hostiles à toute tolérance à cet égard. La femme d'Armand Pelletier, Yvette Pelletier, mentionne pour sa part des coups de règles sur les doigts dans les années 1950: «Lorsqu'une élève était surprise à signer, elle recevait des coups de règle sur les doigts.»<sup>27</sup> Précisons que les enfants entendants sont également soumis à ce type de châtiments corporels de la part de leurs professeurs, mais ce qui les différencie des enfants sourds c'est que, pour ces derniers, c'est leur accès au langage qui leur est refusé et qui est réprimé.

Malgré des remises en causes précoces de la mise en œuvre de la méthode orale dans l'éducation des sourds<sup>28</sup>, cette situation perdure tout au long au XX<sup>e</sup> siècle, même après les ravages de la Première puis de la Deuxième Guerre mondiale. Hors de France, durant l'entre-deux-guerres le développement de l'idée de progrès conduit certaines

<sup>25</sup> Armand Pelletier, Yves Delaporte, «Moi, Armand, né sourd et muet...» (Paris: Plon, 2006), 84.

<sup>26</sup> Armand Pelletier, Yves Delaporte, «Moi, Armand, né... 113.

<sup>27</sup> Yves Delaporte et Yvette Pelletier, Signes de Pont-de-Beauvoisin, le dialecte du quartier des filles de l'Institution nationale des sourds-muets et sourdes-muettes de Chambéry (1910-1960) (Limoges: Lambert-Lucas, 2012), 306.

<sup>28</sup> Alfred Binet, Théodore Simon, «Peut-on enseigner la parole aux sourds-muets», L'Année psychologique, quinzième année, N° 1: 1908: 373-396, 381.

personnes, et même certains États à une réflexion eugéniste sur les sourds et d'autres catégories de la population, qui les amène à considérer la stérilisation comme étant une solution efficace pour lutter contre ce qu'ils regardent comme une forme de dégénérescence<sup>29</sup> (y compris en France) de l'être humain. La première loi de stérilisation obligatoire (qui touche certains malades, handicapés –dont des sourds– et délinquants) est promulguée en 1907 aux États-Unis, d'abord dans l'Indiana, puis dans d'autres États, dont le Connecticut et la Californie en 1909. A partir des années 1930, l'eugénisme se développe encore plus, notamment en Suède, en Norvège et dans l'Allemagne nazie<sup>30</sup>. La stérilisation est la forme la plus aboutie du contrôle des corps des sourds : par un acte chirurgical irréversible, il s'agit d'empêcher les sourds de transmettre leur surdité à leurs descendants. Les nazis poussent ce concept jusqu'à son point ultime, en gazant une partie de ceux qui ont été stérilisés, tout en qualifiant cet assassinat d'euthanasie. Entre 1934 et 1945, 400 000 personnes sont stérilisées (dont des sourds) et environ 200 000 sont exterminées<sup>31</sup>. La France n'est pas concernée par les stérilisations forcées et l'extermination des sourds, même si des sourds français font partie des victimes des nazis, mais les théories eugénistes trouvent tout de même de l'écho parmi les scientifiques français, tel Charles Richet (1850-1935), vice-président de la Société française d'eugénisme à partir de 1920 et prix Nobel de médecine et de physiologie en 1913 pour ses recherches sur l'anaphylaxie. En 1919, il publie un livre dont un chapitre entier concerne l'« élimination des anormaux »<sup>32</sup>, dont les sourds, qu'il justifie au nom de leur absence supposée d'intelligence. En 1919, cela fait 40 ans que la méthode orale pure est mise en place dans les établissements pour sourds mais l'oralisme n'a manifestement pas convaincu ce scientifique qu'il est le plus à même de développer l'intellect des sourds.

La fin de la Deuxième Guerre mondiale met en coup d'arrêt au développement des idées eugéniques, mais la situation des sourds ne change pas. Le contrôle de leur corps perdure et la « correction » de leur audition, jusque là restée confidentielle, s'amplifie grâce aux progrès techniques et technologiques de l'après-guerre. Les premières prothèses auditives à transistor apparaissent en 1948 et tranchent nettement avec les tubes acoustiques jusque là principalement utilisés (même si des prothèses électriques sont expérimentées depuis 1905). Les contours d'oreille sont mis en point en 1952. Au départ encombrants (la batterie tient dans une valisette), ces prothèses électroniques sont peu à peu miniaturisées. Les prothèses numériques sont nées dans les années 1990. Plus sophistiquées, elles permettent une amplification personnalisée du son et elles tiennent actuellement dans le creux de l'oreille. Avec l'apparition de ces prothèses, les enfants sourds sont non seulement obligés de parler, mais également obligés d'entendre. L'admission dans les institutions pour sourds est conditionnée au port de la prothèse. Les enfants ne peuvent choisir de ne pas entendre, ni même de ne pas porter leur prothèse. Ils ne peuvent même pas faire semblant de les porter en enlevant la pile, les orthophonistes et les pédagogues vérifiant régulièrement leur bon état de marche<sup>33</sup>. Mais, depuis sa mise au point, une autre technologie correctrice de la surdité cristallise davantage les enjeux autour du regard sur la

<sup>29</sup> Bénédicte-Augustin Morel, *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine, et des causes qui produisent ces variétés malades* (Paris: J.-B. Baillière, 1857).

<sup>30</sup> Anne Carol, *Histoire de l'eugénisme en France, Les médecins et la procréation XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (Paris: Éd. du Seuil, 1995).

<sup>31</sup> André Pichot, *La société pure: de Darwin à Hitler* (Paris: Flammarion, 2001) et Brigitte Lemaine, Stéphane Gatti, *Témoins sourds, témoins silencieux* (Saint-Maur: FotoFilmEcrit, 2000).

<sup>32</sup> Charles Richet, *La sélection humaine* (Paris: F. Alcan, 1919), 164. Voir également Anne Carol, *Les médecins et la mort, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (Paris: Aubier, 2004), 99.

<sup>33</sup> Nicolas Philibert, *Le pays des sourds* (Les films d'ici, 1992).

surdit  consid r e soit comme une maladie, soit comme un  tat naturel : l'implant cochl aire.

Apr s des premiers essais   partir de la fin des ann es 1950, la technique de l'implant cochl aire est test e sur des  tres humains en France au milieu des ann es 1970. Par l'interm diaire d'une op ration chirurgicale, le proc d  consiste   implanter un porte  lectrodes dans la cochl e afin de remplacer artificiellement le fonctionnement des cils de cette organe de l'oreille interne. Consid rant qu'il s'agit l  d'un progr s, la grande majorit  des m decins y est favorable, seuls quelques praticiens ne partagent pas cet avis (de m me que la grande majorit  des sourds). Ce sont essentiellement des m decins qui ont appris la langue des signes et qui re oivent des patients sourds r guli rement. Ainsi, le docteur Jean Dagon  crit-il dans son ouvrage paru en 2008:

«[...] une intervention sur un organe neurosensoriel touche   la perception du monde. Les normo-entendants ont du mal   imaginer ce qu' tre sourd de naissance repr sente, ce que peuvent  tre les sensations sonores donn es par les stimuli  lectriques d'un implant. Que se repr sente l'enfant ? Que peut-il en dire ? N'est-ce pas inqui tant un corps  tranger  lectronique qui donne ses sensations sonores   un petit enfant qui ne peut pas s'exprimer?»<sup>34</sup>

En effet, si dans les ann es 1970 les implants sont propos s aux adultes sourds de naissance, vingt ans plus tard, dans les ann es 1990 ce sont les adolescents qui sont concern s. Et depuis peu, les m decins pr conisent d'implanter les nourrissons sourds, au nom de «l'urgence», comme l'explique le docteur Claude-Henri Chouard sur son site internet:

«[...] cette urgence est encore plus grande chez le tr s jeune enfant. Car priv  d'information sonore le cerveau auditif s'atrophie. L'exp rimentation animale le confirme. Chez le cobaye totalement assourdi   sa naissance, on observe une atrophie des noyaux auditifs c r braux, mais cette atrophie est largement emp ch e par un implant cochl aire fournissant aux centres du cerveau les informations sonores n cessaires   leur d veloppement. Cependant cette action prophylactique de l'implant n'est obtenue que si celui-ci est plac  suffisamment t t, avant une date critique de quarante-cinq jours chez le cobaye, qui correspond chez l'homme   l' ge de deux   cinq ans environ.»<sup>35</sup>

Or un nourrisson ne peut bien  videmment pas prendre seul cette d cision, ses parents la prennent pour lui. Et les parents n'ont bien souvent acc s qu'au discours des m decins, en grande partie atteints d'«implantisme», comme le remarque am rement Jean Dagon :

«L'implant cochl aire a des effets collat raux en affaiblissant les capacit s de raisonnement de certains m decins. [...] L'implantisme est un mal nouveau qui peut frapper des m decins   tout moment. [...] Ce virus a pu s'implanter   la faveur de solides facteurs de risques: les difficult s de

<sup>34</sup> Jean Dagon, Les silencieux... 215.

<sup>35</sup> Le site internet: <http://recorlsa.online.fr/implantcochleaire/notice.html#principe> (consult  en mars 2015).

communication que ressentent les médecins avec les Sourds et la foi absolue dans le progrès technologique.»<sup>36</sup>

Pourtant, les implants comportent des risques ainsi listés par Jean Dagon : ils sont irréversibles car ils détruisent définitivement les capacités fonctionnelles de la cochlée ; ils peuvent provoquer des complications médicales («le risque de méningite à streptocoque est trente fois plus élevé que chez les enfants du même âge»<sup>37</sup>) ; à considérer le langage uniquement comme «un logiciel alimenté avec des stimuli sonores», il y a un risque d'entraver le développement langagier et cognitif de l'enfant ; et enfin «le totalitarisme rééducatif est le risque majeur»<sup>38</sup>. Surtout, ce qui préoccupe les sourds c'est l'absence d'apprentissage de la langue des signes qui est proposé aux enfants sourds implantés.

De ce fait, le développement de cette forme intrusive de contrôle correctif du corps des sourds est un sujet particulièrement sensible. La majorité des sourds signants y sont opposés, car – contrairement aux médecins favorables à l'implant – ils estiment qu'être sourd n'est pas un problème puisque la langue des signes permet l'épanouissement cognitif et langagier des enfants sourds tout aussi librement que les langues vocales pour les enfants entendants. Depuis les années 1980, une partie des sourds manifestent violemment leur opposition face à cette technologie alors en plein essor. Tel est le cas, notamment, de l'association Sourds en colère, créée en 1993 et dont le logo représente un poing fracassant le triangle bleu porté par les sourds dans les camps nazis pendant la Deuxième Guerre mondiale. Au début de la création de cette association, ses actions font grand bruit, et pas seulement parce qu'ils perturbent, parfois en utilisant des sifflets, des congrès de médecins implantateurs<sup>39</sup> : « Curieux, un progrès médical auquel, parmi les gens qui devraient en être les bénéficiaires, une partie est très opposée. »<sup>40</sup>, rappelle Jean Dagon en introduction de son chapitre sur le sujet. Dans la société française des années 2000, la question de la légitimité de l'opinion des sourds sur des thématiques les concernant est encore en suspens auprès de la majorité des médecins. Comme le note le professeur Didier Sicard, président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique en préface de l'ouvrage de Jean Dagon : «[...] cette aide technique médicale constitue un progrès impressionnant. Mais à faire de la prothèse un substitut à l'être ou au moins à l'être communiquant peut constituer, et c'est le paradoxe, autant une avancée qu'une régression.»<sup>41</sup> La récente mise en place, en 2012, du dépistage systématique précoce de la surdité en maternité est le dernier sujet de discorde entre les sourds et la médecine, les sourds –appuyés par les médecins comme Jean Dagon– estimant que cette précocité n'est nullement nécessaire (la surdité n'étant pas une maladie mortelle nécessitant d'être prise en charge à la naissance) et qu'elle comporte le risque de briser le lien tout juste naissant entre la mère et son enfant<sup>42</sup>. Alors que la langue des signes vient tout juste de retrouver droit de cité en France, les sourds s'inquiètent de cette nouvelle manifestation de l'idéologie du progrès qui les considère à nouveau comme des corps malades qu'il faut à tout prix soigner, pour leur bien contre leur gré.

<sup>36</sup> Jean Dagon, *Les silencieux...* 224.

<sup>37</sup> Jean Dagon, *Les silencieux...* 219.

<sup>38</sup> Jean Dagon, *Les silencieux...* 219.

<sup>39</sup> Voir par exemple la vidéo suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=rm0MszXVu84> (consulté en mars 2015).

<sup>40</sup> Jean Dagon, *Les silencieux*, op. cit., 212.

<sup>41</sup> Jean Dagon, *Les silencieux...* 8.

<sup>42</sup> Voir également l'avis du Comité consultatif national d'éthique rendu en 2007 : <http://www.ccne-ethique.fr/fr/publications/ethique-et-surdite-de-lenfant-elements-de-reflexion-propos-de-linformation-sur-le> (consulté en mars 2015).

### 3.- Le corps des sourds libéré

En opposition avec la vision corrective, essentiellement médicale, de la surdité, la langue des signes est l'élément fondamental de l'émancipation physique et sociale des sourds. Si dès 1900 quelques enseignants tolèrent tout de même que les enfants sourds utilisent la langue des signes hors de la classe, ils n'en restent pas moins très minoritaires. La quasi-totalité des établissements suivent strictement le principe de la méthode orale pure. Cependant, même dans ce cas, on constate que dès la mise en place de cette méthode, la langue des signes résiste. Ici ou là, des enfants sourds tentent malgré tout de s'exprimer dans leur langue naturelle. Comme l'explique Armand Pelletier à propos de sa scolarité dans les années 1940: «Cela ne nous empêchait pas de bavarder en cachette, profitant de ce que notre langue est silencieuse. L'une des astuces les plus ordinaires consistait à soulever son pupitre d'une main, et à parler de l'autre à toute allure.»<sup>43</sup> Comme on l'a vu, cela leur vaut d'être punis s'ils sont pris en flagrant délit mais cela ne les empêche pas de retenter l'expérience à chaque fois. La faculté humaine de langage est universelle, elle peut se décliner sous la forme des langues vocales, à modalité audio-phonatoire, ou sous la forme des langues des signes, à modalité visuo-gestuelle. Mais l'une ou l'autre de ces modalités représente la déclinaison concrète de cette faculté de langage. Dès lors, il est aisé de comprendre la résistance de la langue des signes dans les mains des enfants sourds qui la connaissent. Imaginer qu'il suffise d'interdire à des sourds de bouger leurs mains pour qu'ils n'utilisent pas la langue des signes est le résultat d'une méconnaissance fondamentale de la valeur de leur langue en tant que système linguistique. C'est bien parce qu'ils avaient remarqué que les sourds préféraient utiliser entre eux la langue des signes plutôt que le français parlé que les congressistes de Milan avaient décrété qu'il fallait leur interdire de signer pour les forcer à parler. Au lieu de considérer que cela pouvait constituer une preuve évidente que la langue des signes est une langue qui permet de tout exprimer, sur laquelle ils auraient pu s'appuyer dans l'apprentissage du français oral, ils en ont au contraire conclu qu'il fallait proscrire tous signes dans l'enseignement pour parvenir à faire parler les sourds. Mais cette méthode porte en elle-même sa propre aporie puisqu'on ne peut priver un être humain de mettre en œuvre sa faculté naturelle de langage. De ce fait, la langue des signes parvient à résister, certes clandestinement, mais elle perdure ainsi dans quelques écoles pour sourds.

La langue des signes survit également en dehors des écoles. Dès les lendemains du congrès de Milan et de l'application de la méthode orale pure par la France, les journaux de sourds « silencieux », comme ils se nomment eux-mêmes par contestation, fleurissent<sup>44</sup>, comme autant de tribunes pour plaider la cause de la langue des signes, probablement dans l'espoir de provoquer un revirement du ministère de l'Intérieur. Toutefois, cette énergie littéraire se consume assez rapidement et on constate que la plupart des journaux polémiques disparaissent après 1910<sup>45</sup>. En outre, les sourds fondent de nombreuses associations à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, dont le but direct ou indirect est toujours le même: permettre aux sourds de se rencontrer et de discuter en langue des signes, ce qui revient à transmettre la langue et à la faire perdurer. La langue des signes n'est plus autorisée dans les écoles, mais rien n'interdit aux sourds de l'utiliser en dehors de celles-ci. Et ils ne s'en privent pas, multipliant les lieux de rencontres, les commémorations

<sup>43</sup> Armand Pelletier, Yves Delaporte, «Moi, Armand, né sourd et muet...»... 111.

<sup>44</sup> Yann Cantin, «Les sourds-muets de la Belle Époque, une communauté en mutation» (thèse de doctorat d'histoire, École des hautes études en sciences sociales, 2014), 151-165.

<sup>45</sup> Yann Cantin, «Les sourds-muets de la Belle... 164.

et les congrès en faveur de la langue des signes<sup>46</sup>. Les clubs de sport fleurissent également, notamment sous l'impulsion de Ruben Eugène Alcais (1884-1963)<sup>47</sup>, et ils deviennent des lieux naturels de pratique de la langue des signes entre sourds<sup>48</sup>. On l'a vu, au départ impulsés par les pédagogues oralistes dans les écoles pour raviver les poumons des enfants sourds qu'ils croyaient atrophiés par l'usage langue des signes, les exercices physiques permettent à ces élèves devenus adultes d'entretenir la pratique sportive et de se regrouper par la suite pour organiser des rencontres avec des entendants ou entre sourds. L'aspect le plus important de ces rencontres est la notion d'équipe. En effet, les sourds profitent également – et même avant tout pourrait-on dire – de ces moments pour communiquer, pour discuter en langue des signes en groupe, pour mettre en œuvre librement leur faculté de langage. La plupart du temps isolés dans leur famille et dans leur travail, les sourds voient dans ces associations (de même que dans les foyers de sourds pour les villes qui en possèdent un) une deuxième famille, grâce à laquelle ils peuvent enfin rattraper leur retard communicationnel imposé par leur environnement familial et social. Il semble donc que l'application de la méthode orale pure, qui avait pour objectif premier d'empêcher les sourds d'utiliser la langue des signes pour apprendre à parler le français, ait paradoxalement conduit à consolider la communauté des sourds signants. Autre effet, non prévu par les congressistes de Milan, de cette consolidation communautaire des sourds : la persistance de la pratique de la langue des signes entre sourds uniquement. En effet, puisque les professeurs entendants n'apprennent désormais pas la langue des signes, il ne reste pratiquement plus que les entendants issus de familles de sourds pour la connaître, et ils sont fort peu nombreux. La langue des signes reste donc l'apanage des sourds à partir de 1880 et ne subit pas l'influence du français qu'aurait pu provoquer la pratique conjointe de la langue des signes par des entendants. A titre d'exemple, si l'on compare l'*American Sign Language (ASL)* d'aujourd'hui avec la langue des signes française (LSF) actuelle, on constate que l'ASL compte de nombreuses unités lexicales qui sont en fait des mots courts anglais épelés à toute allure avec l'alphabet manuel (la dactylologie)<sup>49</sup>, alors que ce phénomène est quasi-inexistant en France. Il semble que le fait que les États-Unis n'aient pas officiellement appliqué les résolutions adoptées à Milan, probablement d'ailleurs parce que leur organisation fédérale n'a pas permis ce genre de réforme comme en France – État centralisé par excellence –, ait conduit les entendants à continuer à la pratiquer et cela a eu pour effet de doter l'ASL de nombreux emprunts à l'anglais, contrairement à la LSF.

Quoi qu'il en soit, c'est la persistance de la langue des signes dans les associations qui permet aux sourds français des années 1970, à la faveur des changements économiques et sociaux, tels les événements de mai 1968, de se réintéresser à la langue des signes. En effet, l'on peut dater le mouvement sourd<sup>50</sup> (ou «Réveil sourd») de l'année 1975, lors de laquelle a lieu le congrès mondial des sourds à Washington, à l'université Gallaudet, seule université au monde pour les sourds où tous les enseignements sont dispensés en langue des signes. Des sourds et des entendants français sont du voyage.

<sup>46</sup> Yves Bernard, «Les congrès de sourds-muets après Milan: Paris, 1889, Chicago, 1893, Paris 1900», *Surdités*, N° 4: 2001: 63-89.

<sup>47</sup> Voir sa notice la plus complète rédigée par Roland Castanet dans Patrick Cabanel et André Encrevé (dir.), *Dictionnaire biographique des protestants français de 1787 à nos jours*, tome 1: A-C (Paris: Les éditions de Paris, 2015), 34.

<sup>48</sup> Yann Cantin, « Les sourds-muets de la Belle Époque... », op. cit., 145-148. Cf. également Didier Séguillon, « Paris et les premiers Jeux mondiaux des sourds de 1924 », *Surdités*, n° 4: 2001: 91-105.

<sup>49</sup> Voir sur le site [www.spreadthesign.com](http://www.spreadthesign.com), par exemple, les unités lexicales: [aid], [air], [bean], [beach], [bus], [chief-boss], [date], [foot], [chip], [fleas], etc.

<sup>50</sup> Sylvain Kerbourc'h, *Mouvement sourd (1970-2006), de la langue des signes française à la reconnaissance sociale des sourds* (Paris: L'Harmattan, 2012).

Les sourds découvrent avec stupeur cette université alors qu'en France ils ne sont pas préparés à effectuer des études supérieures mais uniquement des métiers manuels. Notamment, un avocat sourd participe aux débats et son exemple révèle leur infériorité sociale aux Français présents, eux à qui aucun métier prestigieux n'est accessible à cause de l'utilisation de la méthode orale dans l'enseignement. Ce voyage, les séjours organisés à l'université Gallaudet dans les années qui suivent, notamment en 1978 et 1979, réunissant des sourds et des entendants, de même que la venue de deux sourds américains, Alfredo Corrado et Joe Castronovo (ce dernier part cependant rapidement pour l'Italie), ainsi qu'un linguiste entendant, Harry Markowicz, et un interprète, Bill Moody..., sont autant d'exemples d'espaces d'expression de ce mouvement. Comme l'expliquent Sophie Dalle-Nazébi et Sylvain Kerbourc'h:

«Le mouvement sourd est initié à la fin des années 1970 par la contestation de sourds et d'entendants face aux limitations d'accès à de nombreux concours et emplois, notamment dans l'éducation. Afin de réduire le sous-emploi, les retards scolaires, la dépréciation de soi, les difficultés en français écrit, la sous-formation professionnelle et l'isolement social et culturel, ce mouvement promeut et expérimente, dès les années 1980, le recours à la LSF dans l'instruction des plus jeunes. Il pose (et impose) les sourds comme les experts de leur propre expérience et de leur langue. Il rediscute les prérogatives d'un pouvoir médical conforté par la norme réadaptative et met en débat la légitimité d'enseignants ignorant tout des pratiques linguistiques et culturelles des sourds et de leur vie de tous les jours.»<sup>51</sup>

Initié par une centaine de personnes en France, ce mouvement peut être comparé à une constellation d'initiatives diverses qui se rejoignent dans la mise en avant la valeur linguistique de la langue des signes que les sourds avaient appris à déconsidérer dans leur scolarité oraliste. A partir de ce moment, les sourds commencent à revendiquer la fierté d'être sourd et celle d'utiliser la langue des signes. L'association IVT (Institut visuel du théâtre, désormais *International Visual Theater*) voit le jour en 1976, dans le but de monter des pièces de théâtre en langue des signes et ayant pour sujet les sourds et la langue des signes. Dans la foulée, en 1977, IVT met en place les premiers cours de langue des signes pour des entendants, au départ dispensés par Bill Moody puis rapidement par des sourds, suivis de près par l'association Académie de la LSF, fondée en 1979. Sous l'impulsion du sociologue Bernard Mottez<sup>52</sup> et par analogie avec l'ASL, la langue des signes que les sourds qualifiaient eux-mêmes auparavant de « gestes » ou de « mimique », prend le nom de langue des signes française (LSF). Cependant, c'est la première fois dans leur histoire que les sourds enseignent leur langue, qui leur est encore interdite dans leur instruction. Cette situation paradoxale déstabilise les sourds, comme le souligne Marie-Thérèse L'Huillier:

«[...] non à cause de leur manque d'expérience de l'enseignement de la LSF, mais plus particulièrement parce qu'ils s'inquiétaient des conséquences qui allaient en découler. [...] Les sourds craignaient de perdre leur lien avec la LSF, que la LSF soit déconnectée des sourds et qu'elle s'éparpille loin de la transmission linguistique et culturelle propre à la communauté sourde»<sup>53</sup>.

<sup>51</sup> Sophie Dalle-Nazébi, Sylvain Kerbourc'h, «Du mouvement sourd aux bureaux de travail», *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 64: janvier 2014: 53-64: 60.

<sup>52</sup> Bernard Mottez, *Les Sourds existent-ils ?*, Textes réunis et présentés par Andrea Benvenuto (Paris: L'Harmattan, 2006).

<sup>53</sup> Marie-Thérèse L'Huillier, «Les représentations des sourds vis-à-vis des interprètes hier et aujourd'hui», *Double Sens*, revue de l'Association française des interprètes et traducteurs en langue des signes, N° 2: décembre 2014: 64.

Cependant, avec le temps, les sourds s'approprient progressivement la didactique de la langue des signes et leurs craintes de départ s'estompent face aux avancées sociales de leur condition provoquées par la mise en lumière de la LSF.

Les militants du mouvement sourd ont également pour préoccupation d'offrir aux enfants sourds la possibilité de sortir de l'oralisme exclusif pour bénéficier de la langue des signes dans leur enseignement. L'association Deux langues pour une éducation (2LPE) est créée en 1979 et elle a pour but d'ouvrir des classes bilingues français écrit/LSF. Ils réussissent à ouvrir dès les années 1980 quelques classes ici ou là, notamment à Poitiers en 1984 et à Toulouse en 1985, en nouant des partenariats locaux avec des établissements du ministère de l'Éducation nationale, toutefois à partir de montages précaires et sans être assurés de la pérennisation de ces résultats. En tout état de cause, il s'agit là de la première remise en cause pratique de la méthode orale pure, puisque dans leur conception le versant français du bilinguisme concerne l'écrit uniquement. Les sourds qui suivent ces enseignements peuvent bénéficier d'une instruction en langue des signes. Comme l'explique Marylène Charrière en 2007:

«Après le collège, je suis allée au lycée à Toulouse dans une classe bilingue en langue des signes. Au sein d'un établissement pour entendants, nous étions plusieurs élèves sourds regroupés dans la même classe avec des professeurs sourds ou entendants s'exprimant en langue des signes. [...] Je pense que cette situation est la meilleure. Elle a été pour moi comme une révélation. [...] En classe bilingue, je comprenais tout avec une facilité surprenante. J'ai également appris à me connaître et à découvrir la valeur inestimable de ma langue. J'étais désormais fière d'être sourde ! Je n'avais aucune conscience de tout cela avant la classe bilingue.»<sup>54</sup>

Cette scolarité (effectuée dans les années 1990) lui a ainsi permis d'obtenir son baccalauréat et de poursuivre des études supérieures. Cette remise en cause pratique est officialisée par la promulgation de la loi 91-73 du 18 janvier 1991, dont l'article 33 autorise les parents à choisir une éducation bilingue pour leur enfant sourd : «Dans l'éducation des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue –langue des signes et français– et une communication orale est de droit.»<sup>55</sup> On note l'utilisation du terme «communication» à la place de celui de «langue», probablement parce que la langue des signes n'est toujours pas regardée comme une langue dans l'esprit du législateur. Par ailleurs, cet article ne précise pas si le français doit être enseigné sous sa modalité écrite uniquement, sous sa modalité orale ou sous les deux modalités. Ce flou juridique est interprété par certains établissements comme la possibilité de poursuivre la méthode orale, toutefois désormais sans exclure la langue des signes. Dans les faits, très peu d'écoles mettent en place une réelle éducation bilingue, mais cet article de loi ouvre une brèche dans la méthode orale et de plus en plus de jeunes professeurs et de jeunes orthophonistes dans les établissements du ministère de la Santé se sentent autorisés à utiliser la langue des signes en classe, certes sans en connaître forcément les caractéristiques syntaxiques, mais il s'agit là tout de même d'un premier souffle d'air didactique pour les enfants sourds.

<sup>54</sup> Alexandre Bernard, Florence Encrevé, Francis Jeggli, L'interprétation en langue des signes (Paris: PUF, 2007), 147.

<sup>55</sup>[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=441BE6D9A6BDEDC314AA5DE226E0B1FB.tpdila18v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000000535308&idArticle=LEGIARTI000006696487&dat eTexte=20150402&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=441BE6D9A6BDEDC314AA5DE226E0B1FB.tpdila18v_1?cidTexte=JORFTEXT000000535308&idArticle=LEGIARTI000006696487&dat eTexte=20150402&categorieLien=id) (consulté en mars 2015).

Sous l'impulsion des travaux des linguistes de la langue des signes, et notamment de Christian Cuxac dans les années 1980, la langue des signes prouve peu à peu sa valeur linguistique. Décrivant en 2000 ce qui correspond selon lui aux structures fondamentales de la langue des signes, les structures dites de « grande iconicité »<sup>56</sup>, Christian Cuxac bouleverse par la même occasion la traditionnelle vision chomskyenne du caractère universel de la double articulation phonologique, dont il démontre qu'il ne s'agit là que d'un trait commun aux langues vocales uniquement (car elles seules ont été étudiées par les linguistes générativistes) et qu'il ne peut servir à caractériser les langues des signes<sup>57</sup>. Ses recherches permettent aux sourds de s'approprier davantage leur langue et, notamment, d'être en mesure d'en enseigner ses fondements linguistiques. Cette évolution linguistique trouve son point culminant avec la promulgation de la loi 2005-102 du 11 février 2005, dont l'article 75 déclare « La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la langue des signes française. »<sup>58</sup> La langue des signes est désormais officiellement reconnue et son enseignement est encouragé. La circulaire 2008-109 du 21-8-2008 du ministère de l'Éducation nationale précise en outre le statut constitutionnel de la langue des signes : « [...] la loi reconnaît à la langue des signes française (LSF) un statut de langue de la République au même titre que le français [...] »<sup>59</sup>. Avec la loi de 2005 et cette circulaire, la langue des signes est désormais considérée constitutionnellement comme la deuxième langue de la République française. Enfin, accompagnant chronologiquement la progressive prise de conscience sociale, pédagogique et linguistique des sourds, le métier d'interprète se constitue et évolue depuis la fin des années 1970. L'association des interprètes français se crée en 1978 et elle existe encore aujourd'hui<sup>60</sup>. La question des interprètes est fondamentale dans les revendications égalitaires et linguistiques des sourds, car les interprètes leur permettent non seulement de comprendre sans entrave ce qui est énoncé en français, mais également de se faire entendre dans leur langue, c'est-à-dire de pouvoir exprimer librement leur pensée dans toute sa complexité. Les interprètes participent de par leur existence professionnelle à l'émancipation sociale et intellectuelle des sourds. Désormais près de 500 interprètes diplômés œuvrent sur le territoire français, contre une centaine au début des années 2000, et leur nombre va croissant, au fur et à mesure de l'évolution de la condition des sourds.

## Conclusion

En conclusion, on peut comparer la situation des sourds français à celle d'équilibristes qui marcheraient sur le faîte d'un toit dont l'un des versant représenterait la vision médicale corrective du corps des sourds, et l'autre la vision sourde des corps libérés par le renouveau de la langue des signes. Nul ne peut prédire ce qu'il va advenir dans le futur : les sourds vont-ils basculer d'un côté ou de l'autre du toit, ou encore continuer leur chemin en équilibre au milieu ? Une chose est sûre, à l'heure où les entendants sont de plus en plus nombreux à considérer la langue des signes comme bénéfique pour le

<sup>56</sup> Christian Cuxac, « La langue des signes française (LSF) : les voies de l'iconicité », *Faits de langue*, N° 15-16: 2000.

<sup>57</sup> Christian Cuxac, « Langues des signes: une modélisation sémiologique », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 64: janvier 2014: 65-80.

<sup>58</sup> [http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=43F2A49D5E1D1D9C9D808A62E8709128.tpdila10v\\_2?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524761&dateTexte=20150424&categorieLien=id#LEGIARTI000006524761](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=43F2A49D5E1D1D9C9D808A62E8709128.tpdila10v_2?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524761&dateTexte=20150424&categorieLien=id#LEGIARTI000006524761) (consulté en mars 2015).

<sup>59</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid22246/mene0800665c.html> (consulté en mars 2015).

<sup>60</sup> Le site internet: <http://www.afils.fr/> (consulté en mars 2015).

développement intellectuel et cognitif des enfants entendants, aujourd'hui encore des enfants sourds sont privés de l'apprentissage de la seule langue qui leur soit totalement accessible, et cela représente un défi pour les sourds dans les années à venir.

## Bibliographie

Benvenuto Andrea. «Qu'est-ce qu'un sourd ? De la figure au sujet philosophique». Thèse de doctorat de philosophie, université Paris 8, 2009.

Bernard Alexandre, Encrevé Florence et Jeggli Francis. L'interprétation en langue des signes. Paris: PUF, 2007.

Bernard Yves. «Les congrès de sourds-muets après Milan: Paris, 1889, Chicago, 1893, Paris 1900». Surdités, N° 4: 2001: 63-89.

Buton François. L'administration des faveurs. L'État, les sourds et les aveugles (1789-1885). Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2009.

Buton François. «Le congrès de Milan entre mythe et réalité», Surdités, 4: décembre 2001: 45-61.

Cantin Yann. «Les sourds-muets de la Belle Époque, une communauté en mutation». Thèse de doctorat d'histoire, École des hautes études en sciences sociales, 2014.

Courtin Cyril. Surdité, langue des signes et développement cognitif, thèse de doctorat en psychologie cognitive, Université Paris V. Lille: Atelier national de reproduction des thèses, 2000.

Cuxac Christian. «La langue des signes française (LSF) : les voies de l'iconicité». Faits de langue, n° 15-16: 2000.

Cuxac Christian. «Langues des signes: une modélisation sémiologique». La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, n° 64: janvier 2014: 65-80.

Dagron Jean. Les silencieux, chroniques de vingt ans de médecine avec les sourds. Paris: Presse pluriel, 2008.

Dalle-Nazébi Sophie et Kerbourc'h Sylvain. «Du mouvement sourd aux bureaux de travail». La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, n° 64: janvier 2014: 53-64.

Delaporte Yves et Pelletier Yvette. Signes de Pont-de-Beauvoisin, le dialecte du quartier des filles de l'Institution nationale des sourds-muets et sourdes-muettes de Chambéry (1910-1960). Limoges: Lambert-Lucas, 2012.

Encrevé Florence. «De l'abbé de l'Épée à l'abbé Tarra. La conversion des ecclésiastiques catholiques à la méthode orale dans l'éducation des sourds (1760-1880)». Revue d'histoire de l'Église de France, 238: 97/2011: 103-120.

Encrevé Florence. «La "famille" des sourds-muets face à l'idée de progrès au XIX<sup>e</sup> siècle». Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle, 46: 2013: 145-161.

Encrevé Florence. Les sourds dans la société française au XIX<sup>e</sup> siècle, idée de progrès et langue des signes. Grâne: Créaphis, 2012.

Encrevé Florence. «Réflexions sur le congrès de Milan et ses conséquences sur la langue des signes française à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle». Le Mouvement Social, n° 223: 2008: 83-98.

Karacostas Alexis (dir.). Le pouvoir des signes. Paris: Institut national de jeunes sourds de Paris, 1990.

Kerbourc'h Sylvain. Mouvement sourd (1970-2006), de la langue des signes française à la reconnaissance sociale des sourds. Paris: L'Harmattan, 2012.

L'Huillier Marie-Thérèse. «Les représentations des sourds vis-à-vis des interprètes hier et aujourd'hui». Double Sens, revue de l'Association française des interprètes et traducteurs en langue des signes, N° 2: décembre 2014: 61-72.

Mottez Bernard. Les Sourds existent-ils? Textes réunis et présentés par Andrea Benvenuto. Paris: L'Harmattan, 2006.

Pelletier Armand et Delaporte Yves. «Moi, Armand, né sourd et muet... ». Paris: Plon, 2006.  
Séguillon Didier. « Paris et les premiers Jeux mondiaux des sourds de 1924 ». Surdités, n° 4: 2001: 91-105.

**Para Citar este Artículo:**

Florence, Encrevé. Le corps des sourds dans la société française du XX<sup>e</sup> siècle. Rev. Incl. Vol. Especial. Julio-Septiembre (2015), ISSN 0719-4706, pp. 132-150.

Las opiniones, análisis y conclusiones del autor son de su responsabilidad y no necesariamente reflejan el pensamiento de la **Revista Inclusiones**.

La reproducción parcial y/o total de este artículo debe hacerse con permiso de **Revista Inclusiones**.